

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq du mois de février, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absente représentée : Mme VAGGIANI Renée

M GIRAUD Christophe a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

- Réunion Stevenson lundi 15 février en vu de la manifestation labellisée RESPIRANDO le 13 juin prochain.
- Réunion Police de l'Eau mercredi 17 février concernant la turbine des Moulinages de la Gazeille alimentée par de l'eau récupérée sous le Viaduc (bief). Des travaux devraient être réalisés : installation d'une échelle à poissons et modification du bief car la prise d'eau est trop importante. Un compromis pourrait être trouvé pour réduire de façon considérable le coût de travaux désormais obligatoires.

Droit de préemption

Vente d'une parcelle non bâtie sise section A n° 394 (l'Herm),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 301 (Rue des Pénitents),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 255 (Rue St Pierre),

La commune ne préempte pas. Concernant la parcelle située à l'Herm, l'acquéreur serait d'accord pour qu'on réalise des travaux sur le bas de la parcelle pour essayer de réduire la quantité d'eau qui afflue lors de pluies importantes et inondent les maisons situées en contrebas. Le coût de ces travaux seraient pris en charge par la commune.

Délibérations diverses

- **Admission en non valeur** : Monsieur le Maire présente l'état des côtes devenues irrécouvrables malgré les diverses recherches et poursuites effectuées par le Trésorier Municipal : rôle des ordures ménagères exercice 2007 : 147.24 €. Le Conseil approuve à l'unanimité l'allocation en non valeur de ces produits.

- **Convention Ecole de Musique** : Monsieur le Maire indique qu'une convention de mise à disposition de locaux doit être signée avec la Communauté de Communes pour l'Ecole de Musique. Le Maire n'étant pas autorisé à signer une convention excédant une durée de 12 ans sans avis du Conseil, il demande à ce dernier de l'autoriser à signer ce document. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer.
- **Tranche conditionnelle 2 Espace culturel** : Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet initial. Il présente les subventions obtenues à ce jour pour la création de l'Espace Culturel, et d'une salle d'expositions située au rez-de-chaussée. Compte tenu des aides obtenues et des résultats des différents appels d'offres, des résultats largement inférieurs aux estimations des bureaux d'étude, il propose d'augmenter le budget alloué à la muséographie. Ce dernier passerait ainsi de 100 000 € à 150 000 €. Malgré cette augmentation, la somme des dépenses resterait inférieure à l'enveloppe de 750 000 € initialement fixée. Celle-ci pourrait même inclure la réalisation de l'ascenseur devant permettre une remise aux normes en matière d'accessibilité. Il propose donc d'affermir la tranche conditionnelle 2. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Amortissement des panneaux photovoltaïques du gymnase** : A la demande du Trésorier Municipal, Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques du gymnase. Certains calculs supplémentaires étant indispensables avant qu'une décision définitive ne soit prise, il est décidé que la question serait traitée lors du prochain conseil.
- **Critères appels d'offres** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'établir des critères modulables à appliquer lors des appels d'offres des marchés publics lancés par la commune. Après discussion, le Conseil décide que les critères suivants seront appliqués lors de la sélection des entreprises : le prix, le service-après vente, l'éco-conditionnalité, la solution technique et les références de l'entreprise. En fonction du type de dossier, des pourcentages variables seront appliqués et des notes seront systématiquement attribuées aux différents candidats.
- **D.G.E.** : Monsieur le Maire explique que les dossiers de demande doivent être déposés avant le 15 mars. Dans un premier temps, la municipalité avait envisagé de présenter un dossier pour l'aménagement du plan d'eau. Ce dossier n'étant en fin de compte pas éligible, Monsieur le Maire propose donc de présenter les travaux d'aménagement en surface de la rue centrale (les différents réseaux ne sont pas pris en compte) pour un montant de 361 275 € HT. Une subvention au taux maximal de 40 % sera donc demandée à la Préfecture. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **comptes administratifs et les comptes de gestion** : Monsieur le Maire présente les documents de 2009 :

Commune :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses (cadre A)	1 153 829.34 €	1 153 829.34 €
TOTAL recettes (cadre G)	1 551 938.91 €	1 551 938.91 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion

TOTAL dépenses (<i>cadre B</i>)	982 029.42 €	982 029.42 €
TOTAL recettes (<i>cadre H</i>)	1 203 295.99 €	1 203 295.99 €

Assainissement :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	112 943.90 €	112 943.90 €
TOTAL recettes	134 952.14 €	134 952.14 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	79 156.43 €	79 156.43 €
TOTAL recettes	427 546.42 €	427 546.42 €

Eau :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	66 239.43 €	66 239.43 €
TOTAL recettes	85 150.07 €	85 150.07 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	24 103.61 €	24 103.61 €
TOTAL recettes	44 676.02 €	44 676.02 €

Camping :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	33 380.22 €	33 380.22 €
TOTAL recettes	39 731.40 €	39 731.40 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	15 982.61 €	15 982.61 €

TOTAL recettes	4 959.45 €	4 959.45 €

Lotissement:

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	0	0
TOTAL recettes	0	0
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	0	0
TOTAL recettes	0	0

Le Mont :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	231 €	231 €
TOTAL recettes	7 085.68 €	7 085.68 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	124 563.32 €	124 563.32 €
TOTAL recettes	124 463.32 €	124 463.32 €

Gymnase (photovoltaïque) :

FONCTIONNEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	221.94 €	221.94 €
TOTAL recettes	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	Compte administratif	Compte de gestion
TOTAL dépenses	606 379.34 €	606 379.34 €
TOTAL recettes	600 000 €	600 000 €

Monsieur le Maire se retire de la séance à l'occasion du vote. Les documents sont approuvés à l'unanimité.

- **Subvention assainissement rue Centrale** : le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des subventions à ce sujet.
- **Subventions aux associations** : Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations. Il précise que la commission s'est réunie pour examiner les demandes. La demande de l'Association Souris Verte étant parvenue en Mairie plusieurs semaines après la date butoir fixée, le Conseil décide de rejeter le dossier de demande. Un débat s'engage sur la demande de subvention de l'association No Mad Band. Sophie AVOUAC précise que le groupe se produit à l'étranger en et véhicule une image très positive pour le Monastier. Elle indique que cette aide exceptionnelle devrait permettre au groupe d'embaucher une personne de la commune chargée de la production. André NICOLAS pense que la Commune devrait subventionner la création d'emploi mais pas la sortie d'un album. Des observations sont également formulées concernant la demande de l'association « Lien Création » pour les manifestations « Les Rencontres Contemporaines » à venir sur le Monastier et Moudeyres. André NICOLAS souligne le faible montant de ressources propres et la dépendance trop importante de l'association des subventions publiques. Monsieur le Maire précise pour sa part que les concerts qu'elle organise contribuent à animer la commune et souligne les efforts d'implication faits par les membres de l'association, notamment au niveau intercommunal. Les subventions sont finalement approuvées avec 4 abstentions :

Association	Montant voté 2010
Amicale sapeurs pompiers	500 €
Les Amis de l'Abbatiale	1300 €
ASA	800 €
Boule de l'air	600 €
CATM/ACPG	400 €
Comité des fêtes	1 500 €
Crescendo	150 €
Donneurs de sang	150 €
Handball Club	2 400 €
Harmonie Saint Chaffre	600 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	520 €
Judo	600 €
Loopzilla	400 €

Lien Création	650 €
Monastier informatique	100€
No MAD Band	900 € et 900 € (sous réserve de la création d'emploi)
Pétanque amicale	600 €
Promorallye	800 €
Ré-Création	400 €
Tous Ensemble pour l'Emploi	150 €
Sports Loisirs le Monastier	400 €
Sur les chemins de RL Stevenson	250 €
Tennis	550 €

- **Loyer de la Gendarmerie** : Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'avenant au bail de la gendarmerie du Monastier. Le loyer passera de 49 698 € à 54500 € à compter du 1^{er} décembre 2009. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette augmentation.
- **Travaux à la gendarmerie** : Monsieur le Maire présente au Conseil la facture concernant la fourniture et la pose de volets roulants à la gendarmerie. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la facture de Michel CHANUT concernant les travaux sur les volets de la gendarmerie pour un montant de 11 962 € HT, ainsi que des travaux électriques pour des montants de 1356 € 68 HT et 4211 € 84 HT.
- **Travaux Centre de Secours** : Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux à réaliser au Centre de Secours du Monastier. Ils concernent la reprise du béton désactivé devant l'entrée, la reprise des plafonds et des peintures de la salle de réunion, du couloir, de la cage d'escalier, de la salle de repos, du bureau des sous-officiers, du bureau du chef de centre, des vestiaires et du hall d'entrée. Le montant s'élève à 10 000 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit participer à hauteur de 25 % de la dépense TTC déchargée du FCTVA (15.482 %), soit un montant estimé à 2 112.95 €. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la participation de la Commune aux travaux sus-énoncés pour un montant de 2 112.95 €.
- **Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi** : Emmanuel FAURE a été recruté en C.A.E. pour un an.
- **Tarif ramassage scolaire 3^{ème} trimestre 2010** : le Conseil fixe le tarif à 31 € par enfant.

Questions diverses

- **Date marché aux ovins** : devant la baisse de fréquentation, une réunion avec les agriculteurs et les négociants a été programmée. Il a été décidé de changer le jour du marché aux ovins. A partir du 11 mars, il aura donc lieu les jeudis matins.
- **Courrier Ecole Saint Dominique** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Ecole Saint-Dominique concernant la demande de signature d'un contrat

d'association pour les élèves de Maternelle. Cette demande n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour, il propose aux conseillers de la traiter lors du prochain conseil.

- **Loyer T.D.F.** : le loyer, précédemment fixé à 150 € par an, a été renégocié. Il sera à présent de 1 800 €.
- **Marché aux bestiaux** : Didier CHAZALON présente le projet préparé par l'atelier ESQUISSE. Le projet photovoltaïque sera abandonné au profit d'un bâtiment traditionnel. Les travaux devraient commencer avant l'été.
- **Annexe au gymnase** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une annexe sera construite derrière le gymnase pour les associations suite à la suppression du local précédent qui accueille désormais les onduleurs reliés aux panneaux photovoltaïques. Ces travaux seront en grande partie réalisés par les employés municipaux.
- **Cantine maternelle** : un accord oral a été donné par le SDIS pour accueillir 26 élèves. Quelques aménagements devront être réalisés afin d'obtenir un avis définitif de la commission de sécurité compétente.
- **Salle des Fêtes** : suite à une visite de la Commission de Sécurité, quelques travaux vont être effectués rapidement afin d'obtenir la levée de l'avis défavorable.
- **SPANC** : Didier CHAZALON précise que le SPANC devra être mis en place avant 2012. Il propose de réfléchir à la manière dont on pourrait en informer les habitants avec assainissement non collectif.
- **Demande de subvention du CFA de St Etienne** : Monsieur le Maire présente la demande de subvention du CFA BTP Loire suite à l'inscription en apprentissage d'un jeune de la commune. Le Conseil, à l'unanimité, rejette cette demande.
- **Demande de l'Association des Maires de France** : Monsieur le Maire présente la demande de fonds de concours de l'Association des Maires de France suite au séisme survenu à Haïti. Le Conseil, à l'unanimité, rejette cette demande.
- **Remplacement de personnels titulaires** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie recherche des personnes disponibles pour effectuer des remplacements en cas d'absence du titulaire du poste, pour le service entretien et les écoles.
- **Emplois d'été** : Monsieur le Maire rappelle que les emplois d'été seront à pourvoir rapidement : 2 pour le camping, 5 pour la piscine.
- **Elections régionales** : Monsieur le Maire rappelle que les élections auront lieu les 14 et 21 mars.

Dates diverses

- Commission des Finances : 20 mars
- Prochain conseil : 1^{er} avril.

La séance est levée à 22 h 30.